

Liberté et sécurité, quelle conciliation possible ?

Contexte

Les établissements sociaux et médico-sociaux sont des lieux de résidence qui doivent garantir les droits des personnes hébergées tout en leur assurant une prise en charge adaptée en toute sécurité. Les établissements se trouvent alors confrontés à des enjeux contradictoires : liberté et sécurité, autonomie et protection, etc. Comment assurer un juste niveau de sécurité sans entraver la liberté de choix et de mouvement des résidents ? Quand l'éthique et le droit imposent le compromis....

Objectifs

- Permettre aux professionnels qui sont en charge des résidents de pouvoir assurer les différents aspects des droits des usagers (liberté d'aller et venir, liberté de culte, sexualité, etc.).
- Allier ces droits tout en garantissant la sécurité et l'autonomie des usagers dans le cadre des réglementations qui s'appliquent à l'établissement.
- Connaître les maladies mentales et le handicap psychique et les distinguer du handicap mental
- Maîtriser les principales références réglementaires concernant les droits des personnes hébergées.
- Appréhender les concepts de liberté et de sécurité selon une réflexion éthique.
- Savoir développer un questionnement éthique en équipe pluri-professionnelle, sur des situations rencontrées, en associant l'utilisateur et sa famille.
- Evaluer les responsabilités de la structure et des professionnels.

Renseignements complémentaires

Contact : *Pôle formation - rhone.formation@anfh.fr*

Programme

JOUR 1

- Appréhender les notions de liberté et de sécurité dans leur dimension éthique et confronter les représentations
- Mise en lumière des difficultés engendrées par la prise en charge en cas d'absence de réflexion collective
- Liberté : approche philosophique
- Devoir de protection : approche philosophique ou valeur professionnelle ?
- Quel arbitrage éthique entre liberté et devoir de protection dans l'institution ? Entre autonomie et bienfaisance dans l'éthique professionnelle de l'action sociale et médico-sociale ?

- Quelques points de repère sur la réflexion éthique appliquée à ce dilemme
- Se défaire des « fantasmes » de responsabilité et passer à une prise en compte des risques réels d'engagement de responsabilité
- Entre respect de la liberté et devoir de protection et de sécurité
- Cadre légal et réglementaire relatif aux libertés des personnes accueillies
- De quoi sommes-nous donc responsable vraiment ?
- Les différentes responsabilités

JOUR 2

- Définir les modalités de décision et de mise en œuvre dans les situations où s'imbriquent les enjeux de liberté et de sécurité
- Repérage des comportements/dispositions/fonctionnements restrictifs de libertés au nom de l'exigence de sécurité
- Analyse des comportements ou organisations ou décisions restrictives de liberté et mises en perspective
- Formalisation de propositions d'axes institutionnels de réponse

Public

Tout professionnel en contact avec des personnes hébergées / résidentes

Exercice

2021

Code de formation

F.GRATUITE

Nature

AFR

Organisé par

INFOR SANTE

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences